

## CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre :

**Le réseau de santé ADDICA**

**Représenté par son président, Monsieur le Docteur Dominique Dépinoy  
10, Boulevard Barthou 51100 Reims**

Et

**L'Etablissement Public de Santé de la Marne (E.P.S.D.M.)**

**Représenté par son directeur, Monsieur Claude Haudier  
56, avenue du Général Sarrail 51022 Chalons-en-Champagne Cedex**

Ces établissements ont vocation à promouvoir et assurer de façon complémentaire et en partenariat, dans le respect et les limites de leurs compétences et moyens spécifiques, les missions d'ordre alcoologique et addictologique qui leur sont confiées sur le département de la Marne dans le champ de la prévention, du soin et de l'accompagnement médico-social spécialisés.

Dans ce but, il est convenu ce qui suit :

### PRÉAMBULE

Vu la loi n° 91-748 du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière,

Vu l'ordonnance N° 96-346 du 24 avril 1996 portant réforme de l'hospitalisation publique et privée et la circulaire DH/AF/AF.I N° 96-466 relative à sa mise en œuvre,

Vu la circulaire BH/E04/96 557 du 10 septembre 1996 relative à la constitution des équipes d'alcoologie hospitalière de liaison,

Vu la circulaire DGS n° 96-707 du 19 novembre 1996 relative à la promotion du travail en réseau pour l'organisation de la prise en charge précoce des problèmes liés à l'alcool,

Vu la loi du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions, notamment les articles 71 instituant les PRAPS et 72 inscrivant les CHAA dans la loi 75-535 du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales,

Vu le décret d'application n° 98-1229 du 29 décembre 1998 relatif aux centres mentionnés à l'article L 355-1-1 du CSCP désormais dénommé centre de cure ambulatoire en alcoologie (CCAA),

Vu le Programme Régional de Santé (PRS) 1998-2003 "Le risque alcool en Champagne-Ardenne",

Vu la circulaire DGS/DAS/DH/DSS/DIRMI N° 99-648 du 25 novembre 1999 relative aux réseaux de soins préventifs, curatifs, palliatifs ou sociaux,

Vu la circulaire DHOS/02-DGS/SD6B 2000/460 du 8 septembre 2000 relative à l'organisation des soins hospitaliers pour les personnes ayant des conduites addictives,